



CCCPS / 2024 / BC006
1.3 Conventions de mandat

**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 8 février 2024 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 31 janvier 2024

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

Le 8 février 2024, à 18h, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la CCCPS à Aouste sur Sye en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; François BROCARD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Muriel LORENZETTI ; Damien MARCHÉ ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Patricia PUC ; et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Gilles MAGNON à Denis BENOIT ; Jean Philippe ROCHE à Muriel LORENZETTI
Absents	Dominique DELAYE ; Christophe LEMERCIER et Hervé MARITON.
Secrétaire de séance	François BROCARD

Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Le Bureau,

I. Rappel du contexte

ADTIM FTTH est le délégataire de service public du Syndicat mixte Ardèche Drome Numérique (ADN) pour l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit par la fibre optique. Dans le cadre du déploiement du réseau de fibre optique, ADTIM FTTH propose de raccorder l'immeuble appartenant à la Communauté de communes situé 15 rue raoul Lambert 26340 SAILLANS.

II. Objet de la décision

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Bureau Communautaire de valider la présente convention d'installation, de gestion, d'entretien, de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec ADTIM FTTH.

III. Visas

VU la convention d'installation, de gestion, d'entretien, de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec ADTIM FTTH.

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Bureau Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver la convention d'installation, de gestion, d'entretien, de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec ADTIM,
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte afférant à la mise en œuvre de la présente décision.

V. Résultat du vote

Décision adoptée à l'unanimité.



**DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU
PAYS DE SAILLANS - COEUR DE DRÔME**

**Prise en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire n°2023-094 du 25 mai 2023
Séance du 8 février 2024 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 31 janvier 2024

Nombre de membres du Bureau Communautaire en exercice au jour de la séance : 15

VI. Annexe

Est annexé à la présente décision le document suivant :

- Annexe I : convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique.

François BROCARD
Secrétaire de séance

Le 08/02/2024
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

